

CODE DE CONDUITE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
PORTÉE ET OBJECTIFS DU CODE	2
À PROPOS DE IMPACT	2
POSITION STRATÉGIQUE DE IMPACT.....	3
NORMES DU CODE DE CONDUITE	4
PLAINTES ET SIGNALEMENTS	6
POLITIQUES CONNEXES	6

Le texte de cette Politique, ainsi que les documents qui en découlent, et les Annexes, ont été rédigés en les langues anglaise et française, les deux versions étant considérées comme officielles, cependant la langue indiquée comme prioritaire pour son interprétation sera la version en langue anglaise.

INTRODUCTION

Cette politique vise à fournir des conseils quant aux normes de comportement auxquelles sont soumis le personnel, les bénévoles, les partenaires et les prestataires de IMPACT. Elle indique les valeurs et le code de conduite adoptés par IMPACT, encourage un comportement éthique et établit les exigences envers les membres du personnel partout où intervient l'organisme. Le respect de toutes les autres politiques de IMPACT est également requis.

Un exemplaire signé de ce code de conduite figurera dans le dossier de chaque membre du personnel ou prestataire.

PORTÉE ET OBJECTIFS DU CODE

Ce code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel contractuel de IMPACT à l'échelle locale et internationale, ainsi qu'à ses bénévoles, à ses partenaires et à ses prestataires.

Ce code de conduite vise à énoncer la conduite attendue du personnel employé par IMPACT, et figure dans chaque contrat de travail. Le code de conduite s'applique en tout temps. Les infractions au code de conduite peuvent entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au licenciement.

Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales varient considérablement d'un pays à l'autre, IMPACT n'en demeure pas moins une organisation non gouvernementale internationale dont le code de conduite s'inspire des pratiques exemplaires internationales. Le personnel de IMPACT est tenu de respecter la législation de chaque pays, hormis lorsque le code de conduite s'avère plus rigoureux, auquel cas celui-ci a préséance.

À PROPOS DE IMPACT

IMPACT fait figure de chef de file mondial en ce qui a trait à la transformation des systèmes de gestion des ressources naturelles dans des régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Nous analysons et concevons des approches de gestion des ressources naturelles dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Nous collaborons avec des partenaires locaux tels que des gouvernements, des membres de la société civile, des actrices et des acteurs de la chaîne d'approvisionnement et des communautés riches en ressources afin de favoriser un changement durable.

Pour ce faire, nous adoptons une approche polyvalente qui vise à :

- rompre le lien entre les ressources naturelles et les conflits;
- engendrer plus d'avantages équitables pour les communautés locales, notamment les femmes;
- promouvoir et appuyer la gestion de l'environnement;
- contribuer de façon durable au développement économique responsable aux échelles locale, nationale et régionale.

IMPACT a vu le jour en 1986 à titre de coalition de la société civile canadienne. D'abord baptisé Partenariat Afrique Canada (PAC), l'organisme avait pour mandat de distribuer des fonds provenant de l'Agence canadienne de développement international pour lutter contre les causes profondes des conflits et favoriser le développement en Afrique. Au cours des deux dernières décennies, son travail novateur de recherche et d'investigation, sa défense efficace des politiques de bonne gouvernance, de gestion des ressources naturelles et de la sécurité des personnes en Afrique ont valu à IMPACT une

solide réputation à l'échelle internationale. En 2003, la Chambre des représentants et des membres du Sénat des États-Unis ont sélectionné conjointement IMPACT pour le prix Nobel de la paix, en raison de ses travaux visant à révéler les liens entre diamants et conflits dans plusieurs pays d'Afrique.

En 2017, après avoir mené une réflexion stratégique et consulté notre personnel, d'actuels et d'anciens membres du conseil d'administration, des partenaires et diverses parties prenantes, nous avons redéfini notre identité, autrement dit notre mission, notre vision et notre approche de la gestion des ressources naturelles. Nous avons en outre adopté une nouvelle dénomination afin de refléter les changements concrets auxquels nous contribuons sur le terrain ainsi que la portée désormais internationale de notre mission. Au terme de trois décennies d'expertise, de partenariats et de recherche, PAC est devenu IMPACT.

Pour de plus amples renseignements : www.impacttransform.org

POSITION STRATÉGIQUE DE IMPACT

IMPACT transforme la gestion des ressources naturelles dans les régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés.

Mission

IMPACT transforme la gestion des ressources naturelles dans les régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Nous analysons et concevons des approches de gestion des ressources naturelles dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Organisme indépendant sans but lucratif, IMPACT fait action commune avec des partenaires locaux pour réaliser un changement durable.

Contexte

La mauvaise gestion des ressources naturelles alimente et envenime le climat de crise dans le monde. Les populations locales ne tirent pas profit des ressources naturelles de leur propre milieu. En parallèle, les changements climatiques accentuent la lutte pour les minéraux, le pétrole, le bois, l'eau et les ressources fauniques, ce qui contribue aux violences. La corruption et des systèmes politiques faibles créent par ailleurs des conditions propices à la violation des droits de la personne.

Vision

Notre vision est celle d'un monde où les ressources contribuent à la paix et au développement équitable, et où les communautés ont le pouvoir de décider de la façon dont leurs ressources naturelles sont gérées.

Vecteurs de changement

RÉVÉLER : nous examinons, surveillons et analysons les modes de gestion des ressources naturelles et les solutions pour améliorer ces systèmes.

INNOVER : nous concevons, testons et déployons des systèmes de gestion améliorés des ressources naturelles par le biais d'une assistance technique, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités.

ENGAGER : nous promovons un dialogue constructif avec différentes parties prenantes, notamment la société civile, les décideurs politiques, l'industrie et les communautés, dans le but d'améliorer le mode de gestion des ressources naturelles.

Approche

Nous croyons fermement qu'un changement durable et transformateur dans le secteur des ressources naturelles se produira par le renforcement des habiletés, l'investissement et la mise en valeur des acteurs locaux : voilà la conviction profonde et le principe qui guident nos actions. Notre travail vise à appuyer et ceux qui subissent les contrecoups et l'injustice des systèmes de gouvernance précaires, à les inciter à se mobiliser et à remettre en question la façon dont leurs ressources sont gérées.

Piliers

- Approche intégrale – Nous faisons de l'égalité des genres et de la protection de l'environnement des objectifs transversaux de notre travail.
- Approche multipartite – Nous valorisons le dialogue et favorisons les partenariats avec la société civile.
- Innovation – Nous repoussons les limites avec des modèles qui n'ont encore jamais été expérimentés.
- Information factuelle – Nous basons notre travail sur la recherche et l'analyse fondées sur des données probantes.
- Durabilité – Nous habilitons les acteurs locaux et investissons des efforts pour les mettre en valeur.
- Consolidation de la paix – Nous œuvrons dans des zones d'insécurité où nous pratiquons et prônons la non-violence.

Nos cinq domaines d'intervention

- Réforme réglementaire et législative
- Transparence de la chaîne d'approvisionnement
- Commerce et financement illicite
- Égalité des genres
- Gestion de l'environnement

NORMES DU CODE DE CONDUITE

À titre de membre du personnel, de bénévole, de partenaire ou de prestataire de IMPACT, je m'engage à :

Respecter l'intégrité et la réputation de IMPACT en m'assurant que ma conduite professionnelle et personnelle reflète les valeurs et les normes de IMPACT.

- Je traiterai les gens équitablement, avec respect et dignité.
- Lors d'une mission ou d'un voyage international au nom de IMPACT, je respecterai l'ensemble des lois et des coutumes locales.
- Je veillerai à ce que ma conduite ne nuise pas à la réputation de IMPACT et ne compromette pas ma capacité à accomplir la mission qui m'a été confiée.
- Je m'engage à représenter fidèlement IMPACT dans le cadre de toutes mes activités personnelles sur les réseaux sociaux. J'éviterai de publier des commentaires qui pourraient être interprétés comme des déclarations officielles de IMPACT.

- Si j'occupe des fonctions de gestionnaire, je me dois d'autant plus d'incarner la bonne conduite promue par ce code et de façonner un environnement propice à la bonne conduite. Je m'assurerai que mes collègues et toute personne associée à IMPACT connaissent ce code et sont encouragés à le mettre en pratique; je gérerai tout manquement à cet égard et toute violation du code de façon appropriée.
- Je ne travaillerai pas sous l'emprise de l'alcool ou de la marijuana; je n'aurai pas en ma possession de substances illicites au sein des locaux ou des lieux d'hébergement de IMPACT.

Ne pas adopter un comportement abusif :

- Je ne me livrerai à aucun acte sexuel avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans). Un malentendu quant à l'âge d'un enfant ne constitue pas une justification.
- Je ne promettrai pas d'argent, un emploi, des biens ou des services en échange de relations sexuelles, notamment des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif interdit. L'assistance destinée à des bénéficiaires ou à des partenaires de projets de IMPACT ne doit pas non plus servir de monnaie d'échange.
- Je ne me livrerai à aucune relation sexuelle avec des bénéficiaires de projets de IMPACT, car ces relations seraient basées sur des rapports de pouvoir fondamentalement déséquilibrés.
- Je ne me livrerai à aucune activité commerciale exploitant des enfants ou des adultes, notamment au travail ou à la traite d'enfants.
- Je n'agresserai pas physiquement un enfant ou un adulte.
- Je ne commettrai aucune violence émotionnelle ou psychologique envers un enfant ou un adulte.

Veiller à la santé, à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel de IMPACT et du personnel associé (bénévoles, partenaires, fournisseurs et prestataires) :

- Je respecterai toutes les politiques et procédures de l'organisme en ce qui a trait à la santé, à la sûreté et à la sécurité en vigueur sur mon lieu de travail.
- Je me conformerai à toutes les directives et procédures de sécurité et n'hésiterai pas à informer la direction et le personnel responsable de la sécurité de tout changement nécessaire à cet égard.
- J'agirai de façon à éviter tout risque inutile pour ma santé, ma sûreté et ma sécurité ainsi que celles des autres, notamment les partenaires de l'organisme et les communautés avec lesquelles nous collaborons.
- Je ne porterai pas d'arme et ne posséderai ni arme ni munitions dans le cadre de mon affectation pour IMPACT. J'ai conscience du fait que la possession d'une arme dans ce contexte entraînera mon licenciement immédiat.

Utiliser de façon responsable l'information, les ressources et les actifs auxquels mes fonctions au sein de IMPACT me donnent accès :

- Je veillerai à utiliser de façon responsable les actifs et les ressources de IMPACT qui me sont confiés et rendrai compte de toute somme d'argent ou propriété.
- Je n'utiliserai pas le matériel informatique, les logiciels, le compte de messagerie ou les plateformes de médias sociaux de IMPACT pour me livrer à des activités illégales ou à des conduites menant à des actes criminels en vertu des lois locales et internationales. Tout contenu encourageant l'intimidation ou le harcèlement d'un groupe basé sur des caractéristiques protégées ou l'extrémisme en fait partie.
- Je n'utiliserai pas le matériel informatique de IMPACT pour visionner, télécharger, créer, distribuer ou enregistrer, quel que soit le format, du contenu inapproprié ou abusif, notamment de la pornographie ou des descriptions de mauvais traitements à l'égard d'un enfant.

Accomplir ma mission et mener ma vie privée de façon à éviter les conflits d'intérêts :

- Je déclarerai tout lien officiel d'ordre financier, personnel, familial ou intime susceptible d'interférer avec mon travail au sein de IMPACT.
- Je n'accorderai aucun avantage, contrat en vue de la fourniture de biens et de services, emploi ou promotion au sein de IMPACT à une personne avec laquelle j'ai des liens à caractère financier, personnel, familial ou intime.
- Je demanderai l'autorisation avant de participer à des activités de lobbying ou à des élections. Je ne participerai à aucune élection à titre de candidate ou de candidat.
- Je n'accepterai de la part de gouvernements, de communautés avec lesquelles nous travaillons, de donatrices ou de donateurs, de fournisseurs ou d'autres personnes aucun cadeau ou paiement important m'ayant été offert en raison de mes fonctions au sein de IMPACT.

Respecter la confidentialité :

- Je ferai preuve de diligence pour tout ce qui a trait aux affaires officielles et ne divulguerai aucune information confidentielle au sujet de mes collègues ou de questions d'ordre professionnel, et aucun renseignement délicat, à moins d'en être contrainte ou contraint par la loi.

PLAINTES ET SIGNALEMENTS

Les membres du personnel de IMPACT sont tenus de signaler à leur gestionnaire hiérarchique approprié tout incident, mauvais traitement ou sujet de préoccupation potentiel dont elles ou ils sont témoins, dont elles ou ils entendent parler ou qu'elles ou ils soupçonnent de constituer une enfreinte aux normes figurant dans ce code. Les signalements sont protégés en vertu de la politique sur la dénonciation.

Les membres du personnel qui souhaitent se plaindre ou ont des préoccupations concernant une violation du code doivent le signaler immédiatement à leur gestionnaire hiérarchique. Si la ou le membre du personnel n'est pas à l'aise pour le faire (si, par exemple, elle ou il estime que son rapport ne sera pas pris au sérieux, ou si sa préoccupation concerne sa ou son gestionnaire hiérarchique), elle ou il peut s'adresser à la directrice générale.

Les membres du personnel qui reçoivent des signalements ont l'obligation d'agir ou de transmettre le rapport immédiatement, en vertu de la politique sur la dénonciation, de la politique sur la protection ou de la politique sur la violence et le harcèlement au travail.

POLITIQUES CONNEXES

- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique sur le consentement relatif aux données (cette politique sera finalisée et sera lié au code de conduite fin 2019)
- Politique sur la santé, la sûreté et la sécurité
- Politique sur les photos et les vidéos
- Politique sur la protection
- Politique sur la dénonciation
- Politique sur la violence et le harcèlement au travail

En acceptant un emploi au sein de IMPACT, je m'engage à m'acquitter de mes fonctions et à régler ma conduite conformément aux exigences de ce code de conduite.

Nom:

Signature:

Date: